

LE DELEGUE DE POLE

1 - Le délégué de pôle

Mission : le délégué de pôle ou de service participe aux côtés du directeur(trice) à l'analyse stratégique de positionnement et développement du pôle au regard de l'environnement du pôle et des politiques publiques. Il porte cette analyse et les enjeux du pôle au Conseil d'Administration.

Objectifs :

- accompagner la mise en œuvre du projet associatif déclinée par les services
- contribuer à l'élaboration stratégique de projets ou d'actions
- porter les enjeux associatifs notamment en matière de participation des usagers
- incarner la gouvernance associative (administrateurs bénévoles) en articulation avec la fonction de direction (directeur (trice)) ceci auprès des interlocuteurs externes.
- Réfléchir aux actions de communication lorsque cela se pose afin de construire des propositions à faire valider par le bureau ou au moins la Présidente en cas de besoin de réactivité.

Objectifs internes au service :

- incarner la gouvernance associative (administrateurs bénévoles) en articulation avec la fonction de direction (directeur (trice))
- créer les conditions d'une connaissance et reconnaissance réciproque entre administrateur et salariés, au travers de groupes de travail ponctuels (ex : projet de service, évaluation interne, etc) sans négliger les moments de convivialité qui ponctuent la vie du service ainsi que les manifestations organisées par le service.

A noter qu'il peut être opportun qu'autant que de besoin- les cadres (Responsable de service) soient appelés à participer à un temps de travail du binôme Administrateur référent / Directeur.

Fréquence des rencontres du binôme :

- Environ tous les 2 mois et en fonction des questions traitées.

2 - Comité de liaison au sein du pôle :

Il s'agit d'une instance composée du ou des délégués de pôle. Des cadres du pôle et de salariés et qui se réunit une fois par trimestre (3 fois /an) Il appartient au directeur du pôle de convoquer le comité de liaison et d'en rédiger l'ordre du jour.

Systematiquement un compte rendu de ces réunions sera rédigé et envoyé à la Présidente et à la Directrice Générale. Selon le contenu ces comptes rendus permettront d'alimenter l'ordre du jour des bureaux ou Conseils d'Administration.

- L'objectif de ces comités de liaison est de créer un lien entre administrateurs et salariés autour des préoccupations de travail, des orientations et projets du pôle, de prendre la mesure des questions qui se posent aux équipes dans la mise en œuvre des actions.